

.Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?

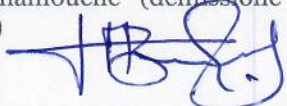
Lors de formulation de l'intervention, la future institution partenaire (SNAPE) a bénéficié d'un renforcement ponctuel de ses capacités à travers une formation technique en dimensionnement de réseaux AEP (utilisation de l'outil SIG) et par le don de matériels informatiques spécifiques (GPS, ordinateurs).

Cependant, compte tenu des faiblesses organisationnelles du partenaire constatées lors de l'audit organisationnel de septembre 2016, il n'a pas été possible de mettre en place un partenariat dont les modalités de mise en oeuvre aurait permis une meilleure appropriation de l'intervention par le partenaire et réunit les conditions d'un véritable renforcement de ses capacités.

Il faut rappeler également que l'intervention est en régie pure Enabel et que la seule modalité de mise en oeuvre possible avec l'institution partenaire est la convention de subsides, avec des degrés de liberté variables selon sa capacité à gérer les fonds octroyés.

1.4 Conclusions

- Démarrage assez lent du programme (inputs insuffisants au démarrage)
- mise en oeuvre des travaux et des activités de mise en place des structures de gestion des infrastructures AEP en cours
- Faiblesses du partenaire institutionnel SNAPE
- Risque important par rapport à la durabilité potentielle -> Nécessité de formuler une phase d'accompagnement dans la gestion des infrastructures AEP (sous l'angle d'une exploitation autonome économiquement rentable)

Fonctionnaire exécution nationale ²	Fonctionnaire exécution ENABEL ³
N/A	Ahmed Benhamouche (démissionné le 26/02/2018) 

Mamadou Mouctar Barry
Chef de Projet par Intérim

² Nom et signature

³ Nom et signature